



CAP

Interventions en maintenance technique des bâtiments

Métiers accessibles

Le titulaire du CAP exerce dans des entreprises chargées de l'entretien de bâtiments ou au sein de collectivités.

Il est donc **agent de maintenance d'un bâtiment** collectif (hôpitaux, écoles, administrations), industriel ou résidentiel. Son activité peut l'amener à s'occuper d'ouvrages de plomberie, d'électricité ou encore de finition.

Poursuite d'études

Le titulaire du CAP peut également poursuivre ses études en cas de bon dossier scolaire par un bac pro du bâtiment (2 ans) ou en Mention Complémentaire (1 an). Par exemple:

- Bac pro maintenance et efficacité énergétique ;
- Bac pro installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables ;
- Bac pro aménagement et finition du bâtiment ;
- Bac pro métiers de l'électricité et de ses environnements connectés ;
- Bac pro maintenance des systèmes de production connectés.

Liens utiles

[Fiche Onisep CAP IMTB](#)

[Fiche métier agent de maintenance du bâtiment](#)



Fiche réalisée par le Centre d'Information et d'Orientation de Saint Jean de Maurienne

Présentation du CAP

Le titulaire du CAP « Interventions en maintenance technique des bâtiments » intervient dans le cadre des travaux de maintenance, de rénovation, de réhabilitation ou de modification de l'intérieur ou de l'extérieur d'un bâtiment. Il peut s'occuper des installations thermiques, sanitaires, électriques ou encore des finitions du bâtiment (carrelage, plâtre, revêtements de sol et de mur, peinture, etc.).

Il est donc polyvalent et réalise son travail à partir de consignes transmises par sa hiérarchie. Il est ensuite autonome dans les travaux réalisés et doit faire preuve d'adaptation car il intervient souvent dans des locaux utilisés. Il doit parfois collaborer avec d'autres corps de métiers. Durant les deux années du CAP, l'élève effectue 14 semaines de stage afin de mettre en application les connaissances acquises et de développer de nouvelles compétences. En première année, les stages sont rémunérés 50 euros par semaine et 75 euros par semaine en deuxième année.



Enseignements professionnels

En plus des enseignements généraux (français, histoire-géographie, enseignement moral et civique, mathématiques, physique-chimie, EPS, langue vivante), le CAP présente des enseignements professionnels:

- **Communication et préparation:** compléter et transmettre des documents, décoder un dossier technique, choisir les matériels et les outils.
- **Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant:** déterminer des quantités de fournitures, organiser son poste de travail, sécuriser son intervention, réaliser des améliorations d'espaces existants, utiliser des échafaudages, réaliser des interventions de maintenance sur des menuiseries, réparer et poser des revêtements muraux et de faïence, réparer et poser des revêtements de sol, appliquer des produits de peinture, replier le chantier et contrôler le travail réalisé.
- **Réalisation de travaux spécifiques:** échanger et rendre compte oralement, intervenir à proximité des réseaux, installer et assurer la maintenance d'une installation électrique, domotique, sanitaire et thermique.

Où se former en Savoie

- Albertville, lycée professionnel le Grand Arc
- Saint Michel de Maurienne, Lycée professionnel Général Ferrié
- Chambéry, Lycée professionnel privé Lasalle Sainte-Anne